

## **CFDT-Culture CGT-Culture Snac-FSU Sud-Culture Unsa-Culture**

Ce 23 juin, étaient convoquées les organisations syndicales représentatives au comité technique des directions régionales des affaires culturelles. Une fois de plus l'ordre du jour est à l'image d'une administration qui ne semble plus avoir la main sur l'organisation administrative du ministère, tout en prétendant le contraire, et qui se contente d'informations relatives au calendrier, etc ...

Les organisations syndicales ont décidé qu'il en serait autrement ; après l'ouverture de la séance, elles ont exprimé la colère des personnels et de leurs représentants qui n'en peuvent plus du prétendu dialogue social engagé dans le cadre de la réforme territoriale. Réunions informelles, réunions calendriers et autres instances alibi, n'ont toujours pas permis d'y voir plus clair sur l'avenir des DRAC, notamment celles qui doivent fusionner au 1er janvier 2016.

A moins de six mois des échéances, nous devrions nous contenter, quand les préfets préfigureurs daignent les communiquer, de projets macro-organigrammes dont l'architecture finale va dépendre du bon vouloir du Premier Ministre. A ce stade, à part mettre en place des chefs de pôle et des « états-majors », ils ne disent rien sur la réalité du travail des services et des personnels, ne se projettent en rien sur les effectifs futurs, les éventuelles mobilités géographiques et fonctionnelles, volontaires ou non.

Lors des élections du 4 décembre dernier, les personnels des DRAC, en votant massivement (entre 80 % et 100%) ont ainsi exprimé leur attachement à leurs missions, à leurs métiers et à leur travail. Ils en ont aujourd'hui assez des atermoiements politiques et d'être baladés depuis des mois.

### **La démocratie sociale doit être respectée au ministère de la Culture, dans les préfetures, et plus généralement dans la Fonction publique !**

Après une suspension de séance, les organisations syndicales ont exigé la présence du conseiller social et de la conseillère chargée du développement culturel dans les territoires de la Ministre à la séance. Ceux-ci sont arrivés à 13 heures. Un débat s'est alors engagé sur la réforme territoriale. Le conseiller social a rappelé que le secrétaire général est responsable du dialogue social et de l'organisation administrative du ministère. Le hic est que le gouvernement auquel appartient la ministre empêche tout dialogue constructif sur la réforme territoriale au sein du ministère de la culture !

L'ensemble des organisations syndicales a exigé que le dialogue social dans les DRAC se déroule enfin dans des conditions acceptables. La parole de l'expertise des agents doit être entendue dans les services comme dans les comités techniques et les chsct. Ceci est aussi valable avec les préfets préfigureurs et leurs directeurs/trices de projet qui mènent un ersatz de concertation avec les organisations syndicales en précisant d'emblée de manière brutale que rien n'est négociable ! Nous ne savons pratiquement rien de l'avancement des travaux de la mission interministérielle de coordination de la réforme des régions (MICORE), nid de technocrates étrangers à notre ministère qui ne connaissent manifestement pas les missions et les spécificités du ministère ni ses métiers.

La conseillère territoire a rappelé que cette réforme étant interministérielle, il n'avait pas été jugé utile de désigner des directeurs régionaux préfigureurs (donc pas de Dracs préfigureurs). Ce sont donc les préfets préfigureurs, dont les pouvoirs sont renforcés par la charte de déconcentration, qui ont la haute main sur les réorganisations liées à la

fusion des directions régionales. Selon elle, «*nos directions sont restructurées pour le préfet de région*», ce qui a le mérite d'être clair.

Doit-on comprendre que le Ministère de la Culture n'a plus son mot à dire sur son organisation administrative, n'a plus à dialoguer avec les représentants des personnels légitimement élus sur ces questions, que le concept d'interministérialité efface la réalité de notre ministère ?

Concernant le devenir des missions du ministère en DRAC, le conseiller social s'est borné à rappeler que la réforme territoriale ne touche pas aux missions du ministère. Alors pourquoi Fleur Pellerin, que nous n'entendons pratiquement pas publiquement sur le sujet, ne s'exprime-t-elle pas pour défendre plus fortement son ministère et les DRAC ?

Les organisations syndicales ont exigé d'avoir communication de la cartographie des emplois en DRAC pour 2015 et la cartographie cible des emplois pour 2018, pour l'ensemble des DRAC y compris celles ne fusionnant pas. Le secrétaire général a affirmé que le ministère ne travaille pas du tout pour l'instant sur ces questions !!

Les représentants des personnels ont rappelé que la ministre s'était engagée en comité technique ministériel le 2 avril sur «*ni licenciement, ni mobilité imposée*» pour les personnels des DRAC. Dans ce cas, pourquoi le gouvernement prévoit-il un «*plan d'accompagnement*», non financé par ailleurs, qui reprend purement et simplement les principaux dispositifs mobilisés par la RGPP qui avait été synonyme d'un vaste plan social ?

Fleur Pellerin ne porte pas les ambitions d'un ministère de la Culture présent sur l'ensemble du territoire, au service et en proximité des populations, des Collectivités et des professionnels bénéficiant de tous les moyens et expertises appropriés. Elle est en cela solidaire de son gouvernement.

**Nos directions régionales sont d'abord et avant tout le fruit d'une politique culturelle publique audacieuse, bien loin des considérations technocratiques du moment.**

**À l'heure où le Premier ministre prétend remettre la Culture au rang des priorités, c'est le moment de le prouver dans les faits en faisant le bon choix et en ne le privant pas d'outils essentiels au service de l'accès et du droit à la culture.**

**Les organisations syndicales appellent les personnels à se réunir en assemblée générale, à faire entendre leurs voix et à poursuivre la mobilisation fût-elle sous forme numérique !!**

Paris, le 24 juin 2015